

**15 FEVRIER 2024**

**DECISION N° 2024-011-DB**

Le quinze février mille vingt-quatre à 17h30, les membres du bureau de la Communauté d'Agglomération se sont réunis à l'amphithéâtre Guiliani au siège de l'agglomération, sur convocation de Monsieur Jackie GOULET CLAISSE, Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire le huit février deux mille vingt-quatre

**Membres présents :**

*Président* : Jackie GOULET CLAISSE

*Vice-Présidents* : Sylvie PRISSET, Michel PATTEE, Nicole MOISY, Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Rodolphe MIRANDE, Marc BONNIN, Anatole MICHEAUD, Béatrice BERTRAND, Sandrine LION, Éric MOUSSERION, Éric TOURON

*Conseillers délégués* : Thomas GUILMET, Laurent NIVELLE, Pierre-Yves DOUET, Alain BOURDIN, Loïc BIDAULT (de 007 à 020), Gilles TALLUAU

*Conseillers* : Arnel FROGER, Jean-Philippe RETIF, Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Gilles ROUSSILLAT, Isabelle GRANDHOMME, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Jean-Luc GIRARD, Jacky MARCHAND, Eric LEFIEVRE, Nathalie GOHLKE, Didier GUILLAUME, Pierre-Yves DELAMARE, Fabrice BARDY, Sylvie BEILLARD, Gilles BARDIN, Jean-François MIGLIERINA

**Excusé(s) :**

Grégory PIERRE, Christian RUAULT, Guy BERTIN, Sophie TUBIANA, Astrid LELIEVRE, Didier ROUSSEAU, Olivier DESCHARD, Guillaume MARTIN, Jeannick CANTIN, Isabelle ISABELLON, Benoit LEDOUX, Pierre de BOUTRAY, Christian GALLE, Jacqueline TARDIVEL

**Dont excusés ayant donné pouvoir :**

Grégory PIERRE à Thomas GUILMET, Christian RUAULT à Jean-Philippe RETIF, Guy BERTIN à Jérôme HARRAULT, Sophie TUBIANA à Loïc BIDAULT (de 007 à 020), Isabelle ISABELLON à Gilles ROUSSILLAT, Christian GALLE à Jacky MARCHAND, Jacqueline TARDIVEL à Sylvie BEILLARD

**Secrétaire de séance : Rodolphe MIRANDE**

	<b>DB 007 à 020</b>	<b>DB 021 à 025</b>
<b>Membres en exercice</b>	<b>51</b>	<b>51</b>
<b>Quorum</b>	<b>26</b>	<b>26</b>
<b>Présents</b>	<b>37</b>	<b>36</b>
<b>Absents - Excusés</b>	<b>14</b>	<b>15</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>8</b>	<b>7</b>
<b>Votants</b>	<b>45</b>	<b>43</b>

**APPEL A PROJET « DES ARBRES POUR MA COMMUNE » - SUBVENTION A LA COMMUNE DE VARRAINS POUR LA PLANTATION D'ARBRES**

Dans le cadre de la Charte forestière de Saumur Val de Loire, approuvée au Conseil Communautaire du 06 avril 2023, une action de plantations d'arbres diversifiés sur le territoire est inscrite au Plan d'actions 2023-2027.

A ce titre, par décision du bureau n°2023-127-DB en date du 30 novembre 2023, la collectivité a approuvé le lancement d'un appel à projets « Des arbres pour ma commune ». A destination des communes du territoire, cet appel à projets vise à accompagner techniquement et à participer financièrement aux projets de plantations d'arbres autochtones, sur le foncier communal disponible à la plantation, volontaires pour participer à la résilience du territoire face aux effets du changement climatique.

**Public éligible** : Toutes les communes situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saumur Val-de-Loire.

**Montant de la subvention :** Le taux d'aide est fixé à :

- 2,00 euros HT maximum par plant pour l'achat de jeunes plants d'arbres et arbustes de la liste fermée fournie en annexe A du règlement ;
- 20,00 euros HT maximum par plant d'arbre fruitier de verger, limité à 10 arbres par projet ;
- 50,00 euros HT maximum pour un plant d'arbre d'ombrage (cf liste d'essences préconisées) ;
- 50% pour la fourniture de matériaux de paillage biodégradable et d'amendement du sol (compost).

Plancher minimal de dépenses : 500 € HT

**Dépenses éligibles :** achats de plants d'arbres et arbustes autochtones, matériaux d'enrichissement du sol et paillage.

**Budget :** une enveloppe de 10 000 euros au titre du budget 2024, est allouée pour subventionner des projets répondant aux critères d'éligibilité du règlement de l'appel à projet.

La commune de Varrains a adressé un dossier de candidature auprès du Pôle bois de la Direction du Développement Économique et de l'Attractivité en date du 26 janvier 2024.

### **Constitution du projet**

Projet : Création d'espaces ombragés et d'un verger partagé.

Renforcement du boisement communal avec des essences forestières complémentaires et lutte contre le robinier faux-acacia invasif.

Nombre d'arbres : 44

Intervenant extérieur : Pépinières de la Saulaie - Doué-en-Anjou

Montant total du projet HT : 2 147,70 €

Montant du projet éligible HT : 2 008 €

Après instruction du dossier, il est proposé une subvention 552 €. Celle-ci a été calculée selon les modalités suivantes :

- Jeunes plants d'arbres et d'arbustes : 66 € pour 33 arbres
- Arbre d'ombrage : 50 € pour 1 arbre
- Arbres fruitiers de verger : 200 € pour 10 arbres
- Fourniture compost et paillage : 236 €

Base subventionnable HT	SUBVENTION CA SAUMUR VAL DE LOIRE
2008 €	552 €

**Vu** les articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lesquels les dispositions relatives d'une part, au fonctionnement du Conseil Municipal, d'autre part, au Maire et aux adjoints, sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant, ainsi qu'au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale ;

**Vu** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le Président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-179 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Saumurois, de la Communauté de communes Loire-Longué et de la Communauté de communes du Gennois avec extension aux communes de Doué-en-Anjou, Les Ulmes, Dénézé-sous-Doué, Louresse-Rochemenier ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° SPSaumur/Interco/2020/01 du 10 janvier 2020 portant mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

**Vu** la délibération n°2020-056-DC du 16 juillet 2020 portant élection du Président ;

**Vu** la délibération 2020-0124-DC du 30 juillet 2020 votée par le Conseil de Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, portant délégation au Président d'une partie de ses attributions, complétée par la délibération n°2020-180-DC du 12 novembre 2020 ;

Vu la décision 2023-127-DB du 30 novembre 2023, votée par le Bureau de Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, portant sur l'approbation d'un Appel à projet « Des arbres pour ma commune » ,

Vu la demande de la commune de Varrains en date du 26 janvier 2024, pour un montant de subvention de 552 €,

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à la demande de la commune de Varrains et **d'ENGAGER** la somme de 552 € de subventions d'investissement sur le budget 2024 au titre de l'appel à projet, « des arbres pour ma commune » ,
- **DE PRÉCISER** que cette subvention sera versée sous réserve de réception des justificatifs nécessaires au paiement et de la réalisation effective des opérations qui sera confirmée lors une visite de fin de chantier par la CA Saumur Val de Loire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes qui peuvent être subséquents à cette décision.

**Le Bureau communautaire approuve la proposition à l'unanimité.**

Résultat des votes :

Pour : 45 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date d'affichage :

Le Président de la Communauté d'Agglomération  
Saumur Val de Loire,  
Maire de la Ville de Saumur



Jackie GOULET CLAISSÉ